

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 28 février 2013

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Monsieur Bernard ETHORE présente le contexte économique national et communautaire. Les dotations de l'Etat sont gelées en valeur en 2013. Il est préconisé aux collectivités d'être vigilant quant à la maîtrise des dépenses publiques.

La loi de finances 2013 revalorise de 1.8 % les valeurs locatives cadastrales.

Les versements de la Communauté de Communes de Brocéliande vers la Commune seront identiques à l'année passée y compris le versement du solde du fonds de concours 15 000 € pour la Maison des Associations. Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, la Communauté de Communes de Brocéliande prévoit la revalorisation de la participation à la réalisation de logements sociaux (délibération communautaire de janvier 2013).

Les Parcs d'activités sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Sur la commune dans la zone du Pommeret, la Communauté de Communes a réalisé des travaux de voirie et un rond-point. Dans le cadre de l'opération Qualiparc, les effacements de réseaux seront programmés en 2013.

Dans la nouvelle zone du Hindré, les premières tranches de viabilisation sont terminées y compris les recherches archéologiques. Actuellement, quatre entreprises sont en cours d'implantation et quatre sont en projet pour 2013. Il restera 15 ha à commercialiser.

Il faut cependant être conscient des difficultés économiques des entreprises qui risquent d'entraîner un ralentissement des réalisations sur les zones.

Contexte économique communal

La difficulté à contracter des emprunts au cours de l'année 2012 a entraîné un retard de réalisation des équipements.

En 2012, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport définitif sur les exercices 2006 à 2009.

La commune dispose d'une certaine sécurité financière qui découle d'une maîtrise conjointe :

- des dépenses récurrentes (personnel et charges de fonctionnement),
- de la fiscalité,
- d'un niveau d'équipement important.

Les banques ont également tenu compte de nos résultats financiers et nous ont renouvelé leur confiance en autorisant de nouveaux prêts malgré le contexte économique national.

L'augmentation des recettes est essentiellement générée par l'augmentation démographique.

L'évolution démographique est génératrice de nouveaux besoins, la commune y répond et reste au dessus des dépenses d'équipement par rapport aux communes de même strate tant de "2 000 à 5 000 habitants" que de "5 000 à 10 000 habitants" tout en gardant une marge de manœuvre sur la fiscalité des 3 taxes (inférieure à ces mêmes strates).

En 2011, avec un niveau d'équipement de 397 € / habitant, la Commune a contenu l'encours de la dette. Les emprunts réalisés en 2012 (1,3 M€) auront un impact sur la dette. La fiscalité reste encore en deçà de la strate.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de contenir la fiscalité.

Monsieur Bernard ETHORE a souligné le résultat encourageant du travail conjoint des élus et du personnel en matière de recherche d'économie d'énergie (Electricité, chauffage, eau, gaz).

Pour l'éclairage public, il note l'impact des remplacements de lampadaires par du matériel plus performant en matière énergétique associé à une diminution des temps d'éclairage et une sectorisation des zones. Une renégociation des contrats d'électricité et une meilleure sensibilisation des associations pour l'éclairage du complexe sportif a permis un gain de 2 500 € sur l'année 2012.

Pour les dépenses de gaz, même si le chauffage est resté longtemps en route durant l'hiver 2011-2012, le remplacement de la chaudière au groupe scolaire, associé aux retombées positives des remplacements d'huissières des bâtiments communaux a permis un gain important sur les factures. Il est à remarquer que ces mesures ont aussi un impact sur le confort des professionnels et des usagers.

Une implication du personnel technique a permis grâce à un contrôle mensuel rigoureux de détecter des fuites d'eau sur la commune.

Monsieur Jean-Yves GEFROY, félicite pour le travail fait sur les économies d'énergie indispensable pour l'avenir, mais s'interroge sur la baisse des dépenses de fonctionnement par habitant. Les dépenses sont maintenues mais le nombre d'habitant augmente. Pourrions-nous continuer à assurer la même qualité de service dans ces conditions ?

Madame Isabelle MEREL souligne que certaines charges ont un effet de seuil.

Monsieur Roger RIBAUT regrette l'abandon des panneaux solaires sur le bâtiment "Maison des associations" au vue de l'expérience sur d'autres communes.

Monsieur André BERTHELOT souligne le manque de recul sur ces installations, l'abandon de cette installation s'appuyait sur une étude de rentabilité non favorable. Il précise toutefois que le bâtiment a été conçu de manière à pouvoir installer des panneaux solaires lorsque leur rendement sera meilleur.

Les charges de personnel sont en légère augmentation :

- * Glissement vieillesse (2 agents partent à la retraite et seront remplacés).
- * Deux agents en congés de maternité.
- * Effectif au 31/12/2012 : 42 postes de titulaires ou stagiaires sont pourvus et 5 non titulaires pour un équivalent temps plein de 36,91.
- * Pour mémoire 2 apprentis (1 au service Espaces Verts et 1 au service entretien des locaux, espaces verts) sont actuellement sur la commune.
- * Deux agents de catégorie C sont en disponibilité.
- * Pour information le taux d'absentéisme est de 5.51 % pour l'année 2012.
- * Evolution des carrières, 4 agents sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade :
 - 2 en catégorie B (1 de B en B au titre de l'avancement de déroulement de carrière et 1 de catégorie B à catégorie A suite à la réussite d'un concours)
 - 2 agents de catégorie C sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade sur l'année 2013 au titre du déroulement de carrière.
- * Dans le cadre de la mesure gouvernementale pour la lutte contre le chômage, M. le Maire propose deux emplois d'avenir (1 administratif et 1 agent de maintenance). Pour information la commune bénéficiera d'un emploi d'avenir mis à disposition de la Communauté de Communes pour l'entretien des locaux et les services périscolaires.
- * Une enveloppe budgétaire sera prévue pour les renforts saisonniers (renfort été) ou besoin occasionnel (renfort via le centre de gestion pour les besoins occasionnels ou le remplacement des agents en arrêts de travail).

Quatre emprunts ont été contractés en 2012 pour un montant total de 1 300 000 €. Monsieur Bernard ETHORE regrette que les banques ne prêtent plus au-delà de 15 ans.

En 2013, la charge de la dette sera de :

- remboursement de capital : 297 440.70 €

- remboursement des intérêts : 165 436.40 €

soit une annuité de 462 877.10 € correspondant à 8901 € par habitant.

Bilan des opérations en 2012

95 % des opérations d'investissements inscrites sont réalisées en 2012.

Sur les 77 inscrites :

73 sont totalement réalisées dont 66 soldées budgétairement.

4 sont en cours :

- la première tranche de l'aménagement du bourg,
- l'extension de l'Ecole Primaire,
- la viabilisation autour du cinéma,
- l'aménagement extérieur des cinq logements sociaux de la Brosse.

Toutes les opérations ont été engagées en 2012.

Le montant des restes à réaliser s'élève toutefois à 1 493 810 € dont les 2/3 pour l'aménagement du bourg. La difficulté à contracter des emprunts a retardé d'environ 4 mois le démarrage de ces travaux.

En projet pour 2013

La priorité sera donnée à l'aboutissement des projets en cours :

1 - Aménagement du bourg 1^{ère} et 2^{ème} tranches.

2 - ECOLES : agrandissement du Groupe Scolaire Pierre Leroux (trois classes en primaire et études pour la maternelle) et aménagements extérieurs.

3 - Sanitaires place St-Malo intégré dans une évocation des anciennes halles.

4 - Poursuite du plan d'économies d'énergie.

5 - Lotissement de la Haie d'Isaac.

Budget Assainissement

Extension du réseau Route de Montfort (Quatre Routes) :

Une réflexion de faisabilité est en cours sur le quartier des Quatre Routes en complément du réseau existant.

2) Vote des subventions aux associations pour 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une augmentation des subventions aux associations.

Les subventions se résument comme suit :

<i>BENEFICIAIRES</i>	Montants alloués
J.A. Bréal Foot	4 072.54 €
J.A. Basket Bréal	4 207.92 €
Arts Martiaux Bréalais	2 320.31 €
"Black-Panthers" baseball	1 355.24 €
A.C.L. Trial Moto	1 920.00 €
Bréal-St-Thurial Hand-ball	1 092.89 €
Le Palets Bréalais	174.13 €
Bréal Badminton	105.07 €
Tennis de table	1 003.58 €
Tennis Club Brocéliande	785.93 €
Amicale Bréalaïse de Pétanque	390.73 €
Bréal Yoga	530.25 €
BREAL Brocéliande Cyclisme	800.00 €
Les Amis de la Bibliothèque	150.00 €
Association Loisirs et Culture - Centre "Les Bruyères" (réserve : quotient familial 2012 et 2013)	4 000.00 €
Danse Attitude	2 978.28 €
Ecole de Cirque "Happy'Circus"	1 326.01 €
Ombres et lumière	257.55 €
La Parebatte	916.83 €
A.P.I.N.C.E.	500.00 €
ABERS	618.18 €
Bréal On Bouge (BOB)	535.75 €
Amicale du Personnel Communal	174.61 €
Festival du Roi Arthur	5 000.00 €
Les Ailes Bréalaïses et Environs	337.82 €
La Gaule Bréalaïse	560.28 €
Bréal Solidarité	1 018.32 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de GUICHEN et environs	113.61 €
La Croix d'Or d'Ille-et-Vilaine	321.57 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	22.46 €

BENEFICIAIRES	Montants alloués
S.O.S. Amitié Région de Rennes	103.03 €
A.P.E. Ecoles Publiques (dont 384.75 € pour Arbre de Noël)	4 940.75 €
A.P.E.L. Ecole Privée (dont 256.50 € pour Arbre de Noël)	3 183.06 €
Lycée Technologique Privé "La Providence" de Montauban	67.38 €
Les Ajoncs d'Or de Montfort (Institut Médico Educatif)	44.92 €
A.D.A.P.E.I. Section Rennaise des Papillons Blancs	179.68 €
Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine	291.98 €
Chambre de Métiers des Côtes d'Armor	44.92 €
CFA BTP 35 de Saint-Grégoire	112.30 €
CFA Saint-Michel (Vendée)	22.46 €
Maison Familiale Rurale de Goven	89.84 €
Maison Familiale Horticole de Saint-Grégoire	67.38 €
Maison Familiale Rurale de Montauban	44.92 €
Diwan Bro Roazhon	44.92 €
Ecole Notre Dame Montfort	22.46 €
Prévention Routière	130.51 €
A.D.M.R. (Ass. d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Plélan-le-Grand)	1 339.26 €
Syndicat Agricole (dont 1 100.47 € : indemnité piégeurs)	1 156.21 €
Croquant'Bouille	342.75 €
Association pour la Promotion des Handicapés (Jardins de Brocéliande)	
• Convention de partenariat	15 763.61 €
• Animation	2 000.00 €
Nos Chérubins de Mordelles	7 040.00 €
L'Etape de Mordelles	1 389.22 €
Association PART'AGES de Mordelles	461.57 €
Divers	5 000.00 €
TOTAL	81 472.99 €

Madame Catherine ROBIN a dressé la synthèse du bilan équilibré de l'exercice 2011 du Centre Les Bruyères grâce à une organisation rigoureuse. Celui de 2012 est actuellement en cours. Elle précise l'augmentation de la fréquentation particulièrement des enfants bréalais. Pour 2013, la demande de subvention tient compte de ces prévisions de fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la reconduction de la convention de partenariat avec l'Association Loisirs et Culture Centre Les Bruyères pour un montant de 60 377 € en 2013.

3) **A.E.P.E.C. - caution bancaire**

Monsieur Jean-François LECLERC, Trésorier de l'A.E.P.E.C, sollicite la caution bancaire de la Commune pour le prêt de 250 000 € nécessaire à la réalisation du nouveau bâtiment de l'Ecole Privée Jeanne d'Arc (montant de l'opération : 350 000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la caution bancaire du prêt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 3.95 % à hauteur de 100 %.

4) **Personnel communal - tableau des effectifs**

Afin de tenir compte des évolutions de carrière de certains agents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs suivante au 1^{er} janvier 2013 :

Poste pourvu par délibération	Ancien grade	Nouveau grade
2008/2805/70	Adjoint Adm. Princ. de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Adm. Princ. de 1 ^{ère} Classe
2008/0704/40	Adjoint Tech. de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Tech. de 1 ^{ère} Classe
2005/0303/30	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} Classe

Les trois postes sont à temps complet.

5) Personnel communal - création d'un poste d'Ingénieur à Temps Complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Ingénieur, à Temps Complet, à compter du 1^{er} janvier 2013, suite à la réussite à l'examen professionnel de l'agent et à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 21 janvier 2013.

6) Personnel communal - création d'un poste emploi d'avenir à Temps Complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste emploi d'avenir, à Temps Complet, à compter du 11 mars 2013 en renfort au service comptabilité.

L'objectif de l'emploi d'avenir est de faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion. Ce contrat est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP-BEP).

7) Taxe d'aménagement des aires de stationnement intérieures pour les locaux bénéficiant de prêts PLUS, PLS ou PSLA

Instituée par l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement a remplacé depuis le 1^{er} juillet 2010, les contributions et participations préexistantes en matière d'urbanisme.

Face aux difficultés constatées de financement des aires de stationnement dans les opérations de construction, les collectivités ont dorénavant le choix d'exonérer totalement ou partiellement de la taxe d'aménagement :

- * les surfaces de stationnement intérieur des logements sociaux bénéficiant de PLU, PLS ou PSLA (autre que ceux bénéficiant de prêts PLA-I qui sont exonérés de plein droit) et qui n'ont pas bénéficié de l'exonération facultative totale sur les logements sociaux,
- * les surfaces de stationnement annexes à tous les autres locaux, sauf pour les maisons individuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'exonération applicable aux **surfaces de stationnement intérieur**, annexes aux constructions à usage d'habitation, de bureaux, industriel, artisanal ... Toutefois le stationnement intérieur des maisons individuelles reste taxable.

L'exonération sur les surfaces de stationnement closes et couvertes concerne non seulement les aires de stationnement mais aussi les voies de circulation permettant l'accès aux emplacements de stationnement et les aires nécessaires aux manœuvres des véhicules.

Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale ne sont pas concernés par cette mesure.

Cette délibération entrera en vigueur pour les demandes d'autorisations et les déclarations préalables déposées à compter du **1^{er} avril 2013**.

8) Convention réseau médiathèques avec la Communauté de Communes de Brocéliande

La Communauté Communes de Brocéliande a autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec chacune des communes pour un partenariat entre les communes et la CCB au titre du réseau des médiathèques lors du Conseil Communautaire du 21 janvier 2013.

Cette convention expose les points suivants :

- participation au réseau des médiathèques du territoire,
- modalités d'acquisition des fonds,
- animations communautaires,
- tarification et circulation des fonds,
- poursuite de l'informatisation des médiathèques,
- soutien financier aux structures communales dans le domaine de la lecture publique.

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Culture, rappelle le travail effectué par la commission culture et le personnel dans l'examen de cette convention.

L'article 3 semble inutile par rapport à la conscience professionnelle indispensable des agents.

Le calendrier prévisionnel se déroule de février 2013 à septembre 2013. Les Membres de la commission après avis du personnel émettent des réserves sur la faisabilité de celui-ci. Ils proposent de ne pas se précipiter et se donner au moins deux ans pour une complète mise en place de ce réseau. Ils soulignent la crainte de voir s'alourdir les charges de fonctionnement de la médiathèque au détriment du service rendu aux bréalais.

Monsieur Roland HERCOUET souhaite que l'animateur coordonnateur du réseau recruté par la Communauté de Communes de Brocéliande soit en lien direct avec toutes les médiathèques du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de Brocéliande dans laquelle sera précisé les points suivants :

- mise en réseau des médiathèques du territoire en concertation avec les bibliothécaires de chacune des communes (implication lors de l'écriture du Règlement Intérieur),
- le réseau en partenariat entre les communes doit être un plus pour chacune des médiathèques existantes et ne pas occasionner de surcroît de travail à l'organisation actuelle,
- les surcoûts occasionnés seront supportés par la Communauté de Communes et non par la commune, dans l'esprit d'une mutualisation du service,
- le calendrier sera plus progressif sur une période de plusieurs années, la mise en place de circuit de la navette étant la dernière phase.

Affiché le 4 mars 2013

Le Maire,

J. DURAND